

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 FEVRIER 2016

Lors de sa réunion du 3 février 2016, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débat public

- Projets de Center Parcs sur les communes du Rousset (Saône et Loire) et de Poligny (Jura)

La Commission a pris connaissance des décisions du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, maître d'ouvrage de ces deux projets, sur les suites données aux débats publics qui se sont déroulés d'avril à septembre 2015. Le maître d'ouvrage, tirant les enseignements des débats a décidé, avant de se prononcer sur la poursuite des projets, de procéder à des études complémentaires. Ces études concerneront la voirie et l'accès aux Center Parcs, les eaux naturelles, les réseaux et les retombées du projet sur le tourisme local. Pierre & Vacances Center Parcs doit par ailleurs obtenir du nouvel exécutif de la région Bourgogne Franche-Comté, confirmation du soutien de la nouvelle assemblée régionale aux projets et aux modalités de montage économique.

Enfin, le maître d'ouvrage confirme, en cas de décision de poursuite des projets à l'issue de ces étapes complémentaires, les engagements pris envers le public au cours du débat. Il s'engage à mettre en place un processus de participation ad hoc afin de poursuivre les échanges avec les citoyens.

II – Concertation post-débat public

- Projet ferroviaire de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL)

Ce projet, qui est né de la fusion des projets Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Nantes-Rennes, vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Il s'inscrit dans la continuité de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes, en cours de construction, ainsi que dans la politique mise en place par le Gouvernement, au travers du pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 pour améliorer l'accessibilité des territoires bretons. Un débat public a été organisé du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015.

Le 21 mai 2015, tirant les nombreux enseignements de ce débat, le maître d'ouvrage, SNCF Réseau, a décidé de poursuivre les études du projet dans le cadre d'une phase complémentaire au débat public sous l'égide d'un comité de pilotage associant l'Etat, les autorités organisatrices des transports régionaux et les principales collectivités territoriales participant au financement des études, et de déployer un dispositif d'information et de concertation permettant d'associer les différents acteurs et le public à la mise au point du projet. Le fonctionnement de ce dispositif sera encadré par une charte et un garant.

Sollicitée par un courrier du président de SNCF Réseau du 22 janvier 2016, la Commission a décidé de désigner Monsieur Alain RADUREAU comme garant de ce processus de participation du public.

III– Questions diverses

- Accueil d'engagés du service civique.

Considérant que :

- la Commission a pour mission de favoriser et de développer la participation du public,
- les méthodes mises en œuvre doivent permettre la participation de tous les publics,
- le débat public est une procédure de démocratie participative qui doit favoriser l'éducation et l'engagement citoyens,

la Commission a donné mandat à son Président pour effectuer, auprès de l'Agence du Service Civique, les démarches en vue de l'accueil d'engagés du service civique.

- Point sur l'ordonnance « démocratisation du dialogue environnemental ».

Le projet d'ordonnance, qui doit être présenté au Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 16 février 2016, a fait l'objet d'un échange approfondi.

- Exécution du budget 2015 et perspectives budgétaires pour 2016.

L'exécution du budget 2015 et les perspectives budgétaires pour 2016 de la CNDP ont été présentées à la Commission.



Christian LEYRIT